

FICHE DESCRIPTIVE DE FORMATION

SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES POUR LES EVENEMENTS (ACTUALISATION DES CONNAISSANCES)

INFOS PRATIQUES



Durée : 1 journée soit 7 heures



Intervenants :

- Professionnels de la prévention des risques et de la sécurité des spectacles
- Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)
- Chargé de sécurité ERP (AP2 ou SSIAP 3)



Pré requis pour la formation

- Toute personne ayant suivie la formation Sécurité des spectacles et souhaitant actualiser ses connaissances dans le domaine de la prévention des risques



Tarif sur demande après réalisation d'un diagnostic



OBJECTIF DE LA FORMATION

Actualiser les connaissances pour identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux d'événements :

- Connaître les différentes réglementations applicables : ERP, Code du Travail,
- Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux d'événements
- Connaître les principales règles du Code du Travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail
- Respecter la réglementation pour assurer une exploitation en sécurité



PROGRAMME DE LA FORMATION

LA REGLEMENTATION ERP :

- Les principes généraux
- Les différents intervenants en ERP
- Les dispositions générales
- Les dispositions particulières : L, T, X
- Les dispositions spéciales : CTS, PA, ...

LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL - LE CODE DU TRAVAIL :

- Les risques professionnels dans le spectacle et les évènements
- Les principes généraux de prévention
- Les différents intervenants
- La prévention des risques : le DU, les plans de prévention, le protocole de sécurité
- Les formations obligatoires
- Les équipements de protection individuelle



METHODES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Méthodologie :

- Apports théoriques
- Mises en situation pratique
- Etudes et analyses de cas concrets
- Echanges d'expérience

Supports :

- Projection de diaporamas et de vidéos.
- Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée en version papier.



EVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances théoriques par un QCM en fin de formation..